

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR
Code Postal 13320

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

EX ID: 013-211300157-20230718-2023_50-AI

S'LO

DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2023-50

Le Maire de la Commune de BOUC BEL AIR

Vu l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 9 mai 1984 créant un Comité Communal "Feux de Forêts" à BOUC BEL AIR et fixant la composition de ses membres,

Vu la délibération n°22.04.13 en date du 25 avril 2022 portant création de la Réserve Communale de Sécurité Civile.

Vu la liste des membres de l'arrêté n°2022-64 en date du 6 juillet 2022,

Vu le courrier de la Réserve Communale de Sécurité Civile de Bouc Bel Air en date du 13 juillet 2023, nous informant de la radiation de deux membres, Madame Corinne BIANCHI-BLASQUEZ et Monsieur Christian BLASQUEZ.

OBJET :
RESERVE COMMUNALE
DE SECURITE CIVILE

ARRETE

Article Premier :

La composition de la Réserve Communale de Sécurité Civile de Bouc Bel Air, arrêtée le 6 juillet 2022, est modifiée comme suit :

Radiation de Corinne BIANCHI- BLASQUEZ & Monsieur Christian BLASQUEZ demeurant 16 D Allée des Norias - 13320 BOUC BEL AIR

Article Deux :

Il n'est rien changé aux autres dispositions de l'arrêté municipal du 6 juillet 2022.

Article Trois :

Le présent arrêté sera notifié :

- Au Président de Réserve Communale de Sécurité de Bouc Bel Air,
- Ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet, d'Aix-en-Provence.

Fait à Bouc Bel Air le, 18 juillet 2023



Richard MALLIÉ



Certifié exécutoire, Reçu en
Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 18/07/2023